



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

Objet : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'article L1612-1 CGCT prévoit en outre que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. ».

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique:

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :
S'agissant des dépenses annuelles :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	RAPPEL BUDGET VOTE 2023	MONTANT AUTORISE(1/4)
BUDGET PRINCIPAL	Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves	15 000,00	3 750,00
	Chapitre 13	Subventions d'investissement	10 000,00	2 500,00
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	522 054,00	130 513,50
	Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	12 000,00	3 000,00
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 777 349,49	1 444 337,37
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Chapitre 26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
	Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	252 000,00	63 000,00
VIEUX PORT	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	38 419,67	9 604,92
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	61 000,00	15 250,00
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	865 202,92	216 300,73
REGIE DES PARCS	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	560 000,00	140 000,00
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 018 295,98	254 574,00
CREMATORIUM	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00

S'agissant des dépenses pluriannuelles (AP-CP) :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	RAPPEL BUDGET VOTE 2023	MONTANT AUTORISE(1/3)
BUDGET PRINCIPAL	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	473 405,52	157 801,84
	Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	754 000,00	251 333,33
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 983 370,46	1 327 790,15
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	19 269 437,48	6 423 145,83
	Chapitre 26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
	Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	1 512 532,77	504 177,59

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/12/2023



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.